



Pour qui, avec qui et pour encore combien de temps ?

Cerises, prunes, poires, melons ou tomates ont bien suscité ici manif, là une rencontre avec un "responsable", ailleurs un marché paysan. Mais au final, la mort lente des producteurs de fruits et légumes semble presque à portée de main de nos restructurateurs de filières en tout genre. Presque en silence.

Au bilan : des prix toujours plus bas, des volumes plus ou moins bien écoulés et des paysans anéantis. Victimes de la duplicité des pouvoirs publics qui médiatisent des outils de gestion de crise (type coefficient multiplicateur), avec la ferme intention de ne pas les appliquer. Victimes de la duplicité de la "profession" qui s'entend avec la distribution pour épargner les grandes surfaces de la colère paysanne. Victimes de la duplicité des élus qui, d'un côté, expriment leur solidarité avec les producteurs, et de l'autre, dérèglent à tout va.

Or, il est évident que des solutions d'urgence doivent être trouvées pour répondre à la détresse actuelle des producteurs, il est également impérieux de porter avec force le projet de la Confédération Paysanne pour une réforme structurelle en profondeur du secteur, en particulier pour un engagement des pouvoirs publics dans la régulation des marchés (maîtrise des productions et régulation des flux des importations), une meilleure répartition des productions (entre les actifs et suivant un calendrier de production par grands bassins naturels), une harmonisation des charges à l'échelle européenne et par une relocalisation des productions pour éviter le gaspillage d'énergie et l'accentuation des pollutions. Et d'affirmer qu'il est urgent avant tout de garantir un revenu à chaque paysan, au-delà même de la gestion des marchés.

Car, qu'avons-nous obtenu en terme de prix, en fruits et légumes comme dans les autres productions agricoles, si ce n'est d'accepter d'être un des rares secteurs à pratiquer encore la vente à perte ?

C'est contre cette logique sans issue que nous devons aujourd'hui créer un rapport de force en notre faveur et aboutir à un échéancier de travail avec élus et pouvoirs publics sur nos revendications. Pour l'urgence. Pour demain.

Et parce que demain, c'est déjà aujourd'hui, la commission "fruits et légumes" organisera dès cet automne des réunions régionalisées, et, si possible, dans tous les grands bassins de production. Nous invitons d'ores et déjà les producteurs (inscrits dans des organisations de producteurs ou non) à venir nous rejoindre pour continuer à débattre sur nos analyses et revendications.

Pour la commission "fruits et légumes" : Pierre Veyrat (26), Andrée Lignon (82), Jean-François Cosson (26), Eric Zemballia (13), Jean-Luc Simon (49), Alain Goubert (76)



Fruits et légumes P2

Des mesures d'urgence pour maintenir de l'emploi

PAC P3

Vous avez dit DPU ?

Dossier : Congrès national P4

Paysan métier d'utilité publique : en être convaincu et convaincre

Des élections chambres à la cohérence mondiale : du local au global

Agriculture Paysanne P6

Les AMAP et l'agriculture Paysanne

Alternative P7

Vendre des légumes Bio à travers la filière Bio Coop pour une maîtrise de la production

Installation P8

Des poules marans élevées en plein air pour des œufs de qualité

Confédération Paysanne des Bouches du Rhône

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs
Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Tel/fax : 04-90-55-78-23

E-mail : conf13@free.fr

ADEAR 13

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

Tel/fax : 04-90-55-17-86 / 78-23

E-mail : adera13@wanadoo.fr

10 av. du Général de Gaulle
13 330 PELISSANNE



Des mesures d'urgence pour le maintien de l'emploi !!!

Face à la crise de la filière des fruits et légumes, la Confédération Paysanne a rencontré le cabinet du ministère pour lui exposer sa vision pour la résolution de la crise.

La Confédération paysanne s'est rendue le 2 août au ministère de l'Agriculture pour lui présenter ses propositions afin de sortir la production de fruits et légumes de la crise structurelle. Elle a réaffirmé que les outils de gestion de crise énoncés par le ministre de l'Agriculture n'étaient pas de nature à régler les problèmes du marché des fruits et légumes dans le contexte actuel.

Alors que l'écoulement des produits (pêches, prunes, melons, tomates...) se réalise à des niveaux de prix à la production inférieurs aux prix de revient, les importations de poires de l'hémisphère sud et leur mise en avant sur les étals par la distribution sont inacceptables. La Confédération paysanne demande que des dispositifs de régulation des flux d'importation soient mis en œuvre rapidement.

Rappelant la fragilité économique d'un très grand nombre d'exploitations spécialisées, ou non spécialisées en fruits et légumes, la Confédération paysanne a demandé que des mesures financières de soutien direct au revenu soient mises en place sitôt la récolte terminée pour toutes les productions en crise.

Le seul levier envisagé est la réduction des charges ???

La bataille pour l'emploi se gagnera à ce prix, afin de maintenir les emplois là où ils existent.

Au ministère, nous avons rencontré Claude Faucher. Lors de la rencontre (obtenue suite à l'interpellation du ministère à l'occasion de la table ronde

Ministère/Interfel le 21 juillet), il a été à l'écoute de nos constats et de nos inquiétudes. Cependant, il se révèle bien impuissant quand il s'agit de mettre en œuvre nos propositions pour résoudre la crise structurelle.

Il reconnaît que la tendance des cours des produits ne dit pas tout et que la connaissance des volumes manque.

Sur la mise en place du cadastre : il répond que c'est en expérimentation sur l'oignon. Nous soulignons le caractère urgent de cette mesure concrète mais pour lui, le reste de la filière ne souhaite pas aller dans ce sens.

Sur les droits à produire : il répond que la profession ne veut pas figer les situations.

Sur le schéma de concentration des outils de productions, il nous répond qu'il est attaché au territoire et au revenu des producteurs. Le seul levier qu'il envisage pour assurer un revenu aux producteurs est de réduire les charges (dans le cadre de la LOA : exonération des charges salariales et de la taxe sur foncier non bâti)

Il se dit ouvert à d'autres rencontres avec la Conf pour le bilan d'automne (notamment, « à l'occasion du congrès de la FNPF » !). Et ouvert à nos propositions concernant la LOA, en vue du débat au parlement qui aura lieu à l'automne 2005. Cependant, il nous a fait sentir qu'on ne peut pas revenir en arrière sur la mise en place de l'agriculture duale (système industriel et système en circuit court)

Par Flora Bailly

Pierre Veyrat, responsable de la Commission Fruits et Légumes : 04 75 07 34 97
Eric Zembalia, délégué ONIFLHOR : 06 14 64 23 40

Vous avez dit "agriprox" ???

Si vous entendez parler d'"agriprox" dans les campagnes, c'est d'agriculture et de valeurs de proximité qu'il s'agit.

Il s'agit d'un projet, né en octobre dernier, qui rassemble des paysans, des citoyens, des associations...

Ces personnes ont en commun l'ambition de mettre en lumière le travail de femmes et d'hommes qui, un peu partout en Europe, ont décidé d'œuvrer à la préservation des agricultures locales.

Comment ?

En mettant en lumière ces inven-

tions paysannes.

En montrant aux paysans, aux citoyens et aux politiques en quoi **ces alternatives participent à l'économie et au dynamisme des campagnes**, à la biodiversité et à la typicité des produits...

En essayant ces alternatives et en suscitant de nouvelles...

En proposant des règles foncières et sanitaires adaptées à ces alternatives...

Ce projet est en pleine construction. Ses briques sont les réalités vécues, expérimentées ou en projet de

paysans et de citoyens comme vous : des personnes qui inventent, construisent et cherchent près de chez eux d'autres échanges possibles, d'autres agricultures.

Si vous êtes intéressés par ce projet, pour suivre son cheminement ou apporter votre brique, n'hésitez pas à nous contacter au 04-32-52-19-74 ou confederationpaysanne84@mailclub.net

Et surtout, faites-le savoir !



Vous avez dit D.P.U. ?

Le droit à Paiement Unique est la nouvelle version du versement des primes P.A.C. découplées de l'acte de production.

- Le D.P.U. de chaque exploitant sera composé de
- 75% des primes céréales (SCOP)
 - 100% des primes aux bovins mâles (PSBM)
 - 60% de la prime à l'abattement de base (PAM base)
 - 100% de la prime nationale à l'abattage (PAB nat)
 - 100% du complément extensification (compl ext)
 - 50% de la prime bovin castré (PBV)
 - 100% de l'aide directe laitière (ADL)
 - 50% de la prime ovine (PCO)

La somme totale des primes sera divisée par le nombre d'hectares de l'exploitation, légumes et cultures pérennes exclus.

Chaque hectare disposera s'un DPU appartenant à l'exploitant et négociable.

Les aides recouplées (100% de la prime à la vache allaitante, 25% des primes SCOP, 50% de la PC et de la PCO) contraindront les exploitants à faire une déclaration PAC chaque année pour prétendre au versement de ces primes. Le montant du DPU notifié par l'administration ne correspondra pas à ce que l'agriculteur touchera réellement! Il faudra compter quelques prélèvements:

- Constitution d'une réserve nationale alimentée par un prélèvement pouvant atteindre 3%.
- La modulation prévoit une autre retenue de 3% en 2005, 4% en 2006 et 5% en 2007 avec exonération des premiers 5000 euros.
- Le financement de la réforme laitière et sucrière ainsi que l'élargissement à la

Bulgarie et à la Roumanie devant rester dans les limites du budget européen, un nouveau prélèvement de 5 à 10% est possible sur chaque DPU.

Le découplage partiel des aides directes, principe de la réforme de la PAC, est fondé sur un dispositif de droit à paiement unique qui fige les inégalités de répartition des aides avant même son application en 2006.

Après ces rappels du principe, les points d'achoppement de cette "super usine à gaz" demeurent et des incertitudes juridiques subsistent et même se multiplient.

Parmi celles-ci, il en est quelques-unes de sérieuses:

mais ne concernent pas le DPU puisque celui-ci ne s'applique qu'aux personnes!

En cas de faillites : qui récupèrera le DPU?

Qu'en est-il en cas de divorce, de décès de l'exploitant : qui hérite des DPU ?

Que ce passe-t-il en cas de non autorisation du permis d'exploiter?

Le risque d'une agriculture à deux vitesses

Les juristes parlent du risque d'une agriculture à deux vitesses : celle des propriétaires-exploitants qui garderont la maîtrise de la terre et des DPU et celle des fermiers-exploitants qui seront pénalisés à 50% de la valeur des DPU si ceux-ci ne suivent pas le foncier. Les conséquences du découplage sont: un risque de désorganisation totale des marchés et la fluctuation des prix au cœur de l'accord de Luxembourg.

Alors, la PAC de, Luxembourg n'aura servi à rien et c'est tant mieux car une autre PAC est possible. Une PAC mieux réparti entre les producteurs

Denis De Welle



Les préemptions de la SAFER s'appliquent sur les terres

EN BREF...

Élection Chambre :

Selon une information de l'agence Agra presse, les élections aux Chambres d'agriculture, initialement programmées en janvier 2007, pourraient être repoussées d'une année. La décision devrait avoir lieu en Novembre.

Paysan : métier d'utilité publique contre les incendies

La saison des incendies a débuté précocement cette année du fait de la sécheresse et des risques croissants liés aux friches et au recul de l'activité agricole.

Les friches ne sont pas une fatalité, et la revitalisation de l'arrière pays par la réintroduction de troupeaux de ruminants permettrait à la fois des économies budgétaires pour la collectivité et la création d'emplois.

Les cultures biologiques aussi productives !

Une étude scientifique de l'écologiste David Pimentel publiée récemment dans le journal Bioscience de l'American Institute of Biological Sciences, divulgue des résultats étonnants: l'agriculture biologique obtiendrait des rendements en grandes cultures comparables à l'agriculture agrochimique, mais utiliserait pour ce faire, 30% moins d'énergie, moins d'eau et pas de pesticides. Source Eco Bio

Baisse du revenu Paysan

Selon les comptes du ministère de l'agriculture, le revenu agricole moyen a baissé de 1,6% en 2004. Les productions végétales augmentent de 30% en volume mais diminuent de 18 % en prix. En revanche, en productions animales, les prix progressent de 5% mais le revenu baisse de 14% en race bouchères (en raison de la diminution des volumes) et de 6 % en productions laitières. Les plus touchés seraient les maraîchers, horticulteurs et éleveurs hors-sol, dont le revenu plonge de 20% pour atteindre -24% en poules pondeuses. L'année 2005 s'annonce encore moins réjouissante.

Appel à souscription pour l'agrandissement des locaux du siège national de la Confédération paysanne

Le comité national de la Confédération Paysanne a décidé de lancer les travaux d'extension des locaux de Bagnolet. Depuis l'installation en 1996, l'activité du syndicat n'a cessé de croître. De 25 à cette époque le nombre de salariés est passé à 35 aujourd'hui. Le nombre de commission s'est multiplié. Ce qui fait que le bâtiment est aujourd'hui, trop exiguë.

La souscription a été lancée Alors faite un geste ... Choisissez la formule qui vous convient entre un prêt ou un don.

Renseignements : www.confederationpaysanne.fr ou 01 43.62.04.04



Paysan métier d'utilité publique : en être convaincu et convaincre.

Le métier de paysan est d'utilité publique : la Confédération paysanne affirme que notre métier implique la reconnaissance des obligations qui nous lient aux attentes de la société envers l'agriculture, mais aussi la prise en compte de nos droits individuels et collectifs à vivre dignement et sereinement de notre métier

Notre vision du métier est réaliste parce qu'elle s'inscrit dans un long terme durable. Elle repose sur des principes de solidarité, de partage et sur la volonté de renforcer le lien social. C'est à l'opposé du chacun pour soi contre ses voisins, de la concurrence de tous contre tous, du dogme de la compétitivité à court terme.

seule l'action collective nous permettra de lutter efficacement

Mais le réalisme nous rappelle aussi que l'avenir des paysans est menacé. La résistance est difficile et le découragement ou le repli sur soi nous guettent.

Face aux agressions quotidiennes dont nous sommes l'objet, seule l'action collective nous permettra de lutter

efficacement contre les multinationales de l'agrochimie et de l'agroalimentaire qui prétendent dominer le monde.

Il faut se convaincre que ce sont les idées qui mènent le monde et que l'affirmation de notre projet et de notre vision solidaire de notre métier, c'est essentiel pour gagner, en particulier dans les échéances relativement proches qui s'annoncent.

Nous devons mettre nos gouvernements et parlementaires devant leurs responsabilités politiques pour porter un avenir meilleur pour tous.

Nous devons convaincre la société entière de l'urgence de gagner le droit à la souveraineté alimentaire pour tous les peuples. Nos interventions avec la CPE, la Via Campesina et avec les plateformes multiples pour une agriculture durable et solidaire doivent nous

renforcer.

agir pour la reconnaissance de l'agriculture paysanne

Nous devons agir en lien avec les autres forces sociales et syndicales pour s'opposer à la domination du commerce sur les droits économiques, sociaux et culturels constitutifs des Droits de l'Homme.

Nous devons agir pour la reconnaissance de l'agriculture paysanne afin d'assurer la durabilité de l'agriculture, de préserver ou reconquérir notre autonomie et pour obtenir un revenu équitable pour tous les paysan(ne)s par des prix rémunérateurs, la maîtrise et la répartition des productions.

Désormais, la Confédération

paysanne est clairement identifiée. Nos actions et notre expression doivent convaincre et montrer notre détermination à nous défendre en tant que paysan(ne)s, aussi bien en luttant contre la baisse des prix qu'en proposant d'autres politiques au niveau national et européen.

Pour gagner une meilleure représentativité, nous dénonçons les trop nombreux abus de pouvoir de quelques privilégiés qui ne représentent qu'une minorité et sont au service d'intérêt privés.

Nos actions de tous les jours, dans les départements, au niveau national et international, sont légitimes, qu'elles soient légales ou pas, qu'elles soient dans la dénonciation des injustices ou pour des revendications sur des mesures plus justes, ou pour la proposition d'un autre modèle. **Nous sommes un syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs.**

Extrait du rapport d'orientation

Remerciements,

Vous avez été nombreux à soutenir notre journal en vous abonnant. Nous tenons à vous remercier. Bien sûr, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de vous abonner en remplissant le bulletin ci-contre.

Ce journal est le votre : vous avez la possibilité de faire passer une annonces, brève ou un article.

Pour soutenir votre journal

Vous pouvez vous abonner pour 15 € ou plus en envoyant un chèque à l'ordre de l'ADEAR au 10 av. du Général De Gaulle 13330 PELISSANNE

Nom, prénom.....

Adresse.....

.....

Tel :



Nos orientations : des élections chambres à la cohérence mondiale, du local au global...

Le 22 et 23 juin dernier se déroulait le congrès national de la Confédération paysanne. Ce fut l'occasion d'analyser les différentes revendications et actions afin d'aller de l'avant en donnant la ligne directrice pour la lutte de l'année.

Les Confédérations Paysannes Rhône Alpes et de la Drôme lancent en beauté le congrès en nous décrivant leurs actions de l'année (création d'un comité d'action juridique et d'un réseau de semences paysannes) et leur vision de notre syndicat (plaisir de se rencontrer et de militer).

Il s'en est suivi une présentation du rapport d'activité et du rapport financier qui montre un visage dynamique par rapport à des moyens financiers limités

L'après midi est consacrée à des carrefours afin de préparer le rapport d'orientation sur les thèmes suivants :

L'action juridique est au cœur de l'action syndicale en plaçant la légitimité au dessus de la légalité. Les propositions de travail s'orientent vers des formations et une mise en réseaux des acquis et des compétences dans ce domaine.

La Politique Agricole Commune est traitée de manière stratégique pour avancer vers une nouvelle PAC. C'est un débat qui amène beaucoup de

controverses qui devra être posé.

Comment **valoriser l'agriculture paysanne** ? L'objectif d'INPACT et de la Confédération Paysanne est de favoriser l'installation (appui technique, aide sur le foncier), de promouvoir la vente locale, prouver la viabilité de petites exploitations et enfin, permettre aux paysans de s'investir dans la vie locale. Il est suggéré d'avoir un débat sur le devenir du terme "agriculture Paysanne" ? Comment éviter que ce terme soit vidé de son sens et le promouvoir. La Confédération Paysanne doit-elle s'investir plus dans ce domaine ? Il apparaît normal de s'associer avec les démarches de commerce équitable et du concept de re-localisation de l'économie. Finalement, l'Agriculture Paysanne s'inscrit au cœur de notre logique syndicale mais les initiatives ne doivent pas être portées seulement par le syndicat.

Quels objectifs pour **les élections chambres** de janvier 2007 ? Certains départements gèrent déjà la chambre d'agriculture d'autre non. En 2000,

l'objectif avait été de jauger le rapport de force. Aujourd'hui, tous le monde s'accorde pour lancer la campagne à l'automne. Cette dernière doit s'asseoir sur un travail de terrain. Nous devons également travailler sur la stratégie que nous adopterons. Certains s'interrogent sur la pertinence des chambres pour changer les choses (car tout semble se décider ailleurs). D'autres répondent "les chambres seront ce que nous en ferons"

Comment agir avec les autres ? En préambule, il est rappelé que les enjeux paysans ne sont pas différents des enjeux sociétaux. La Confédération s'implique dans un mouvement de résistance globale. Il est nécessaire de renforcer les liens avec les personnes qui luttent contre l'ultra-libéralisme à outrance (PAC, OMC, exclusion, délocalisation). Nous faisons partie du mouvement social, nous devons relever le défi d'être là, expliquer, échanger, soutenir, partager vivre et lutter.

Les relations entre les salariés et les responsables syndicaux sont le gage d'un

travail efficace sur le terrain. Beaucoup de questions se posent sur le financement, sur l'encadrement du salarié. Face aux difficultés financières, l'organisation globale de notre syndicat doit être améliorée pour permettre l'adéquation entre tous les niveaux pour réellement mettre en œuvre les émanations du local.

Le lendemain, les amis de la conf' interviennent présentent leurs motivations et axes de travail : soutien à la conf suite à la répression, aux procès, travail sur les problèmes environnementaux, alimentation et sécurité alimentaire et enfin solidarité nord/Sud et commerce équitable. Solidarité paysan nous présente son travail et rappelle le rôle de l'État pour s'occuper des exclus. Des DOM qui cherchent un espace d'expression politique, à la Corse, qui fait face à la fièvre catarrhale, en passant par le Congo où les effets du commerce mondial et de la concurrence déloyale de l'union Européenne sont désastreux, les fronts de résistance existent, se multiplient et doivent se côtoyer afin d'être plus forts pour croire encore qu'"un autre monde est possible"

Synthèse des tables rondes, Thomas Levillain

Accueillir des apprentis paysans, mode d'emploi

Le CFPPA de Valabre propose depuis déjà quelques années une formation en deux ans par apprentissage de BTS Agricole en Technologies Végétales option Protection des Cultures. Cette formation vise à donner des compétences dans des domaines variés tels que l'expérimentation, la reconnaissance des végétaux, des maladies et des ravageurs, la phytoprotection, l'agronomie ... La polyvalence de ces jeunes peut-être précieuse pour une exploitation mais ces connaissances ne peuvent être acquises que dans le cadre d'une entreprise qui pourra les accueillir et les former tout au long du cycle de formation (2 ans). Pour ceci l'entreprise perçoit des aides :

- * Indemnité de soutien à l'effort de formation 1 5242,49 €/ an
- * Aide à l'embauche 914.69 €
- * Exonération de cotisations sociales pour une entreprise
- * En contrepartie le jeune est payé un certain pourcentage du SMIC en fonction de son âge (25 % entre 16 – 17 ans, 41 % entre 18-20 ans et 53 % pour les plus de 21 ans).

Afin d'avoir plus de renseignements sur les aides et de ce dispositif et si vous êtes intéressés pour accueillir un jeune sur votre exploitation, contactez nous au 04 42 58 46 41

Les AMAP et l'Agriculture Paysanne

Les Associations de maintien de l'Agriculture Paysanne connaissent un grand succès. Elles permettent de sauver des paysans en tissant de nouveaux liens avec les consommateurs. Face à ce succès, il est important pour la Confédération d'être et de rester partenaire afin de garder l'éthique de départ.

Le concept originel d'Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne a été inventé au Japon par des mères de familles après la seconde guerre mondiale. Elles s'étaient rendu compte que les produits de traitements chimiques utilisés pour traiter les légumes qu'elles consommaient passaient directement chez leurs nourrissons à travers le lait maternel. Elles sont donc allées voir des paysans en proposant de payer d'avance leurs récoltes, à condition qu'ils n'emploient plus ces produits là. En 2001, cette idée est arrivée en France, tout de suite portée par les militants de la confédération paysanne.

Qu'en est-il aujourd'hui ?
Devant l'accroissement du nombre de groupes dans la région, et sur la France il est primordial de répéter sans cesse qu'il s'agit toujours, et dans le futur aussi, de fermes familiales telle que la définit la charte de l'Agriculture Paysanne émise par la Confédération Paysanne en 1998.

C'est un caractère incontournable qui ne fixe ni une taille unique ni un modèle immuable, mais qui constitue l'essence de ce que défend la Confédération Paysanne. Je veux parler d'agriculture de proximité qui tisse des liens sociaux, qui fait vivre en amont et en aval des métiers autour d'elle, qui propose une nourriture saine, qui s'ouvre aux autres, qui porte un dé-

bat sur la société de consommation...

Tous les jours des paysans viennent s'informer du fonctionnement des AMAP, des conditions pour y participer. La crise agricole qui touche les légumes et maraîchers souligne l'impasse dans laquelle se trouve ce mode de production et de commercialisation. Les AMAP constitue une alternative positive pour notre avenir de paysan.

Les AMAP ne sont pas une réponse pour tous, sauf si les paysans candidats font des avancés perceptibles vers l'Agriculture Paysanne. La dérive par l'acceptation de candidats

proposant de l'agriculture industrielle n'est pas acceptable et décrédibiliserait toute la structure.

La présence des institutions partenaires d'Alliance Provence au niveau de son conseil d'administration, ou même du bureau est incontournable. La Confédération Paysanne et les institutions qui défendent l'agriculture biologique sont les garantes de l'éthique qui est portée par Alliance Provence.

Jérôme Laplane

Plus de renseignements sur l'Agriculture Paysanne : sur le site : <http://www.confederationpaysanne.fr>

LES RENDEZ-VOUS

24 octobre : formation sur le règlement intérieur d'un point de vente collectif avec Anne Virat du réseau AVEC

28 octobre : assise régionale du foncier du Conseil Régional

18 novembre : formation sur l'extraction et la multiplication de semences avec Alan Karter de Kokopelli.

5 décembre : Journée foncière sur le thème comment réaliser et appliquer une politique de protection du foncier agricole, organisée par la Confédération Paysanne du Var et de la région PACA à Saint Maximin.

3 et 4 décembre : forum sur la gestion de l'eau en Paca à Mallemort. Organisé par le collectif ADAM de Crapone

Prochaines journées d'échanges de la Commission Bio :

Extraction et multiplication de semences Le 18 novembre 2005

La commission bio de la confédération paysanne continue ses Journées d'échanges et de formation. Cet automne, au programme une journée dédiée à l'extraction et la multiplication de semences. Elle se déroulera le vendredi 18 novembre 2005. Elle sera animée par Alan Karter, de l'association Kokopelli. Alan nous rappellera les principes de la production de semences avant de passer à une



approche plus pratique dans l'après midi. Le programme 2006 a été arrêté : taille des vergers, conduite des oliviers dans l'AB, itinéraires culturels et saisonniers, transformation : différentes possibilités et législation, diagnostic de sol et analyses, les haies et les auxiliaires de production. Les idées de formation sont toujours les bienvenues.



Pour plus de renseignements contactez nous au 04 90 55 78 23 ou 04 90 55 17 86



Vendre des légumes Bio à travers la filière BIO COOP pour une maîtrise de la production

Véronique Fabre et Fouad Hajji produisent des légumes biologiques depuis 1996 à Mollégès. Pour ne pas subir la variation des prix, ils ont décidé de vendre leurs productions à travers Solebiopais, aujourd'hui BIO COOP plateforme Sud EST. Une démarche collective qui montre qu'il est possible de s'organiser pour maîtriser la production et les prix

Quels sont l'histoire et les objectifs de la plate-forme Bio Coop Su Est ?

En 1985, Solebiopais est né de la fusion de Solebio, groupement de producteurs et de Bio Pais, coopérative de distribution de produits frais, ultra frais et secs. L'objectif était de permettre la commercialisation de produits biologiques et d'approvisionner localement les magasins BIO COOP. Cette plateforme est la principale source d'approvisionnement des magasins BIO COOP (avec 2 autres plateformes en Bretagne et dans le Sud Ouest). La nouvelle structure d'abord implantée à Cabanes a été obligée de déménager vers Cavailon pour faire face au développement de ses activités (croissance annuelle de 18,20%). Le 1er juillet 2005, Solebio

païs a fusionné avec bio-coop pour devenir plateforme BIO COOP Sud-Est. L'objectif est d'harmoniser la distribution relations

Quelle est la relation entre les producteurs,

sont associés ou adhérents. A chaque début de saison, la commercialisation des produits est planifiée pour le producteur. Pour ce dernier, cela se traduit par un pourcentage de la production qui



la plate-forme et les magasins Bio Coop ?

Les besoins des magasins BIO COOP doivent être assurés par la plateforme. Pour assurer l'approvisionnement de celle-ci, les producteurs

est assuré d'être vendu. Outre la sécurité de l'écoulement des produits, le prix ne peut pas descendre en dessous d'un prix plancher. En plus de ces garanties, la plateforme assure un paiement comptant des produits et un service de facturation. Du point de vue fonctionnement de la structure, cela se traduit par des décisions entre trois collèges d'acteurs : les magasins, les salariés du

réseau et bien sur les producteurs.

Qu'est ce que les démarches "bio pour tous" et "ensemble pour plus de sens" ?

La démarche "bio pour tous" a pour objectif de rendre les produits biologiques accessibles au plus grand nombre. Chaque acteur de la filière comprime ses marges dans l'optique de baisser les prix, généralement pendant une semaine.

Quant à la démarche "ensemble pour plus de sens", elle part d'une réflexion sur la saisonnalité, le terroir et le prix. Il s'agit de mettre une mention sur des produits de très bonne qualité gustative qui poussent dans les bassins de production ou milieux dits favorables d'un point de vue agronomique; comme par exemple, les melons de coteaux ou les courgettes du mois de mai. Bref, une production qui respecte le terroir, la saisonnalité et des pratiques culturales reconnues.

Propos recueillis par
Thomas Levillain

Petites annonces

Location 2 hectares de terres pour maraîchage avec arrosage dont 2500 m² serres verres à Saint Etienne du Gretz. Possible reconversion en Bio (inculte) 04/90/49/05/78

Recherche associé pour cultiver un terrain de 1 ha environ (extension possible), au plat et en bordure de rivière, altitude 800m,

situation 800m du village de MONTJAY (Hautes Alpes CP 05150).

recherche un emploi en agriculture (expérience saisonnier en récolte si possible dans le secteur bio ou durable tel : 0614221737

JF 21 ans, recherche emploi en fromagerie fermière ou artisanale en brebis, chèvres ou vaches laitières. Diplômée BTSA+ formation CS fromagerie tra-

ditionnelle. Exp. fromages de chèvre fermier. 6.76.08.54.43 cochenec_maelle@voila.fr

Vends 2 générateurs de chaleur d'occasion marque giodano 80 ca gas-oil Tel : 04.42.23.34.79 (le soir) Recherche 5 arceaux 7 mètres et portes Tel 06.20.37.55.00

Recherche 5 arceaux de 7 mètres et portes. Tel : 06.20.37.55.00

Jeune Agriculteur cherche arceaux (min de 6 mètres) avec boucles pour chenillettes (production de fraise) . Tel : 06.07.38.79.34

Cherche terrain avec habitation pour élevage d pigeon de chair. Tel : 06.21.70.93.81

jeune agricultrice en phase d'installation, recherche 35-40 chèvres du rove, pour transformation fromagère. tel : 06.61.20.16.47



Des poules Marans élevées en plein air pour des oeufs de qualité

Jacqueline a le projet d'élever des poules pondeuses depuis de nombreuses années, elle a reçu ses Marans en mars dernier et



tenir bon..."

Fille d'agriculteur, Jacqueline Cornillon souhaitait s'installer sur les terres de celui-ci au moment de sa retraite... mais les choses n'ont pas été si simples. 10 ans plus tard elle a finalement pu signer un bail à ferme sur une partie des terres familiales, après la liquidation judiciaire de l'ancien fermier.

La mise en route de son projet a alors vraiment commencé. Au RMI depuis plusieurs années, la quarantaine passée, l'Assistante Sociale de Jacqueline l'a orientée vers l'ADEAR pour l'aider dans ses démarches.

Jacqueline a trouvé un soutien dans l'association. Les visites d'élevages avicoles fermiers organisées par l'ADEAR l'ont confortée dans son projet. L'accompagnement lui a ap-

porté une aide pour diriger ses recherches, des contacts pour trouver des références techniques en élevage avicole bio etc....

Elle a ensuite rencontré un éleveur de volailles fermières du réseau de par-rains de l'ADEAR qui a pu l'aiguiller dans ses questionnements techniques : construction du poulailler, rations alimentaires etc....

Au bout d'un an et demi, Jacqueline commençait à voir le bout du tunnel. Le choix de son poulailler s'est porté sur la réhabilitation d'une serre : grillage, laine de verre, bâche épaisse... Un poulailler moins cher et finalement plus esthétique. Elle a décidé d'acheter des Marans prêtes à pondre pour démarrer son élevage.

Avec l'aide de sa mère, grâce à la vente d'une

terre, elle pouvait commencer son projet : construire le poulailler et acheter les poules, mais pas les clôtures... Elle a donc demandé et obtenu l'aide du Conseil Général destinée aux bénéficiaires du RMI créateurs d'une entreprise. L'ADEAR l'a aidée à monter le dossier, établir un prévisionnel économique ...

Pour ce qui est de la commercialisation, Jacqueline a démarché différents commerces de St Remy, fromagère, boucher, épicerie fine... tous sont preneurs d'un produit de qualité. Des particuliers commencent à venir à la ferme, et reviennent sans hésiter... la demande ne fait que croître.

Le plus dur pour Jaqueli, ne a été de faire face aux dépenses, de faire l'avance : *"quand on voit tout ce qu'il y a à payer ça décourage... mais il faut*

Pour elle, le soutien de l'ADEAR a été important, c'est un appui administratif, mais aussi moral dans les moments de doute. Ce qui est important pour Jacqueline c'est l'entourage qui soutien votre projet et vous encourage : amis, agriculteurs, comptables mais aussi assistante sociale...

Aux porteurs de projet elle dira : *"il faut y croire et ne pas se laisser décourager malgré les moments difficiles"*.

**Propos recueillis par
Lydie CHAFFOTTE**

NOUVEAU MARCHÉ PAYSAN

MARCHÉ PAYSAN SAINT-PIERRE MARSEILLE 5^{ème}

Tous les Jeudi matin

A PARTIR DU 16 JUIN 2005

Devant l'Eglise St Pierre (Place P. Lapeyre) MARSEILLE 5^{ème}

ADEAR
tel : 04 90 55 17 86
14, boulevard de Saint-Pierre
13001 Marseille

Le Marché Paysan est un marché de producteurs s'engageant dans une démarche de qualité des produits et de leurs conditions de production (charte de qualité). Ces marchés sont des lieux de vie et de rencontre entre consommateurs et producteurs.

Association des commerçants de Saint-Pierre

CONSEIL GÉNÉRAL

INSTALLATION—FONCIER

Recensement des offres de foncier

L'ADEAR accueille et accompagne chaque année de nouveaux porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture.

Une quarantaine de porteurs de projet sont en cours d'installation et une vingtaine de nouveaux ont été accueillis depuis le début de l'année.

De nombreux candidats à l'installation cherchent des terrains en location ou à la vente.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions de location ou de reprise...

